



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Foyer restaurant

Portage de Repas

Les communes et départements peuvent mettre en place des services destinés à aider les personnes qui rencontrent des difficultés pour se restaurer.

Foyers restaurants

Les départements peuvent mettre à la disposition des personnes âgées des foyers restaurants. Ils ont vocation à proposer des repas à prix modérés.

Une personne peut bénéficier d'une prise en charge des repas pris dans les foyers restaurants au titre de l'aide sociale, si ses ressources sont inférieures à **9 447,21 € par an**.

Aux Saintes Maries de la Mer, ce service est assuré par le foyer restaurant « La Taulejado », de 12h à 13h30, au 17 rue Jean Roche. (Tél : 04 90 97 99 29)

Voir la carte : <http://carte-interactive.lessaintesmaries.fr/category/show/95>

Pour vous inscrire au foyer restaurant séniors, rapprochez vous des services du CCAS à l'Hôtel de Ville avec :

- un justificatif de domicile (domicilié ou résidant saintois)
- une pièce d'identité
- un titre de pension
- une photo d'identité

Portage des repas

La Commune des Saintes Maries de la Mer organise, à travers une délégation de service public, un portage des repas auprès des personnes ne pouvant sortir de chez elles, du fait de leur état de santé.

Ce service est généralement rendu pour une courte durée.

Le coût est en principe partagé entre la collectivité et la personne bénéficiaire.

+ d'infos :

CCAS des Saintes Maries de la Mer
Hôtel de Ville
Avenue de la République 13460 Saintes Maries de la Mer
Tél : 04 90 97 80 05